



## **Compte-rendu Conseil de Promotion des contrôleurs stagiaires du 02/03/2021**

Le 2<sup>ème</sup> Conseil de promotion s'est fait en visioconférence via l'application Gotomeeting.

Cette application dont l'instabilité a déjà été dénoncée, a encore une fois provoqué des conditions d'audition particulièrement dégradées.

### ***Les Unités de Compétences (UC)***

Pour rappel : *Les UC sont faites pour vérifier l'assimilation des connaissances afin de placer les stagiaires dans les meilleures conditions en rejoignant les postes d'affectation.*

Pour les UC du socle : 4 stagiaires n'ont validé aucune UC, tandis que 36 stagiaires n'en ont acquis qu'une seule. Les autres ont validé leurs 2 UC (Comptabilité et Fondamentaux DGFIP).

Pour les UC des blocs fonctionnels : la correction n'est pas encore terminée car la commission d'harmonisation des notes se tiendrait le 09 mars pour une notification des résultats le 11 mars.

L'oral, sous Blackboard, se tiendra du 15 au 19 mars.

Le rattrapage concerne UNIQUEMENT ceux qui n'auront pas acquis 4 UC sur 6.

### ***Informatique et connexion***

Seule la CFDT-CFTC a fait remarquer qu'il y a des connexions impossibles à effectuer via la VPN.

Cette demande a été prise en compte par la Direction qui va essayer de corriger ces problèmes.

### ***Formation probatoire***

Pour rappel :

*Le temps de travail est de 35h par semaine sans pointage ni heures supplémentaires.*

*En conséquence il ne sera pas permis de prétendre à une journée de récupération d'horaires variables.*

Une note sur la formation probatoire est toujours en cours de rédaction et sera envoyée à tous les chefs de service.

Il a été stipulé qu'un complément de formation sera possible pendant le stage probatoire.

Nouveauté par rapport aux promotions précédentes : un enseignant référent sera attribué à chaque stagiaire pendant la période probatoire. Cet enseignant sera en relation avec le chef de service.

Le chef de poste nous réservera un accueil de qualité et s'assurera que l'on bénéficie d'un tutorat.

Deux rapports seront effectués par le chef de service pendant la formation : un rapport intermédiaire établi entre le 7 et 17 juin, et un définitif du 23 août à début septembre. Ce dernier concerne la titularisation.

Le but de cette formation est d'apprécier le savoir-être et vérifier que le stagiaire est en phase avec l'attente professionnelle :

- Obligation et sens du service public
- Respect des consignes
- Implication professionnelle
- Comportement au sein du collectif de travail
- Connaissance «théorique de la formation pratique» mais surtout des gestes métiers
- Sens de l'organisation et soins dans la conduite de la mission donnée

**PAS DE DÉROGATION** pour l'affectation lors de la formation probatoire !

Mais il y a eu quelques acceptations marginales dues à une nécessité absolue.

Sur les 46 demandes posées, il y a eu 30 rejetées et seulement 8 acceptées. Les 8 autres demandes étaient en cours de traitement le jour du Conseil de Promotion. Les 8 demandes en attente se décomposent ainsi : 6 sur Lyon, 1 sur Clermont-Ferrand et 1 sur Noisy-le-Grand.

Les difficultés que pose la période de congés, pour les chargés de famille ou les bénéficiaires de congés dits bonifiés, pourront être développées lors du prochain Conseil de Promotion.

La date de ce 3<sup>ème</sup> Conseil de Promotion n'a pas encore été communiquée mais se déroulera durant la formation probatoire.

### ***Administratif***

Le rendu des badges (cantines, accès, etc...) se fera par échange de courriers.  
Pour les logements et la restitution des clés, pas de position prise actuellement mais une information sera diffusée ultérieurement.

**RAPPEL :**

| <b>Opérations</b>                                   | <b>Dates</b>                                 |
|---|--|
| Épreuve de rattrapage                               | 29 mars 2021                                 |
| Fin de scolarité en établissement                   | 02 avril 2021                                |
| Autorisation d'absence pour rejoindre l'affectation | 06 au 09 avril 2021                          |
| Début de la formation pratique probatoire           | 12 avril 2021                                |
| Commission d'évaluation des compétences             | 1 <sup>ère</sup> quinzaine de septembre 2021 |